

vent à la population canadienne que nous l'appuyons sans réserve parce que nous estimons qu'elle contribuera beaucoup à améliorer le Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Le député me permet-il de lui poser une question? Est-il disposé à recommander que la Chambre adopte cet article dans sa forme actuelle?

M. Allmand: Bien que nous ne soyons pas parfaits, comme les députés de l'opposition, je déclare que cet article est un des mieux conçus que j'aie jamais vu...

Des voix: Oh! Oh!

M. Allmand: ...proposer ou mettre au voix à la Chambre à propos de la durée des débats. Il vaut mieux que tout ce que propose l'opposition, et je vais voter pour sans la moindre hésitation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En vous entendant dire cela, les libéraux baissent la tête, de honte.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Allmand: Nous voyons justement maintenant le respect que l'opposition a pour la démocratie. Je suis resté assis ce soir à écouter les discours de ses députés. A présent je me lève pour parler et ils ne veulent pas m'écouter un instant. Je veux dire que, nous, députés de l'arrière-plan de ce parti, appuyons surtout l'article par principe jusqu'à vouloir mettre en jeu notre carrière politique. Si, comme les députés de l'opposition l'affirment, il s'agit d'un mauvais article ou de l'un de ceux que la population du Canada rejette, alors la population du Canada aura la possibilité de choisir. Si elle désire le genre de Parlement que l'on a pu voir grâce à l'opposition hier et pendant la semaine dernière, je céderai volontiers ma place et refuserai d'y participer parce que je ne veux pas siéger dans une assemblée telle que celle où j'ai siégé hier et pendant les dix derniers jours.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Au cours de ce débat les députés de l'opposition ont demandé ce que nous pensions à l'arrière-plan et voilà ce que nous pensons. Nous n'appuyons pas cet article parce qu'on nous l'ordonne ou parce que nous sommes membres de ce parti, mais parce que nous estimons que c'est un article important qui doit permettre au Parlement de remplir la tâche qui l'attend au Canada.

Quant à moi, l'article 75 me paraît nécessaire pour plusieurs raisons. Je vais les énumérer parce que l'opposition en donne une interprétation tellement fautive qu'il est important d'exposer les éléments positifs en sa faveur. D'abord, bien que cet article permette un temps raisonnable pour débattre une mesure, il ne permettra pas l'obstruction, ou un débat destiné simplement à faire de l'obstruction. Deuxièmement, il empêchera un débat long et improductif, comportant de nombreuses répétitions et des propos inopportuns. Troisièmement, il servira à faire de la Chambre des communes une institution plus productive et plus efficace. Il n'y a pas d'autre moyen, me semble-t-il, pour un gouvernement de planifier convenablement un programme législatif, un calendrier des travaux, et pour organiser les services parlementaires. La collaboration est nécessaire entre le gouvernement et le corps législatif. Il incombe au gouvernement de préparer les mesures législatives et, pour ce faire convenablement, il faut établir un certain calendrier des travaux. Enfin, en prévoyant la durée des débats, on contribuera à améliorer la qualité de ceux-ci. Quand la durée d'un débat est limitée, je constate que tous les partis présentent leurs meilleurs orateurs, ceux-ci étant mieux préparés, le débat est beaucoup plus productif, dans la limite de temps convenue, que si la durée était illimitée.

Que se passe-t-il à l'heure actuelle? Ceci: le Parlement est à la merci de l'opposition, comme nous l'avons constaté hier. Il est soumis au contrôle de l'opposition. Comme le signalait le premier ministre (M. Trudeau) ce soir, la clôture existe à l'heure actuelle: la clôture au moyen de l'obstruction systématique, de la répétition et de la digression. Même si les bills en viennent finalement au vote, il se perd tellement de temps en débats inutiles que bon nombre de mesures importantes ne sont jamais déposées.

Il y a plusieurs questions fondamentales que, à mon avis, les députés et le peuple canadien en général devraient poser. Premièrement, en dernière analyse, le Parlement devrait-il être contrôlé par la majorité ou par la minorité? Deuxièmement, la liberté de discuter devrait-elle constituer un droit illimité ou ce droit devrait-il, comme tous les autres, être susceptible de restriction? Le Code civil de la province de Québec fait mention d'une doctrine bien connue qu'on appelle l'abus des droits. D'après cette doctrine, aucun droit n'est illimité; tout droit est susceptible de restriction s'il porte atteinte aux droits d'autres personnes. Il existe de nombreux exemples de